



Euro Pro Formation - L.M.F.- 5 lieu-dit les Fossés Ribaudes - 10700 Trouans - France
06 88 32 55 07 - 09 62 50 21 84

Vente d'alcool à emporter la nuit

Catégorie : PVBAN - Durée : 8 heures (1 jour)

Formation obligatoire pour la vente d'alcool à emporter.

Permis de Vente de Boissons Alcooliques la Nuit- (PVBAN), entre 22h00 et 8h00, selon l'article R.3332-4-1 du Code de Santé Publique et l'article 3 du décret n°2011-869 du 22 juillet 2011.

A l'issue de la formation, afin de faciliter vos démarches, nous vous remettons **votre Permis d'Exploitation** (CERFA n°14406*01 Permis de vente de boissons alcooliques la nuit du Ministère de l'Intérieur) immédiatement à l'issue de votre formation.

Une attestation de fin de formation sera remise à la fin du stage.